

FCP KOUNOUZ

SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2021

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LA COMPOSITION DE L'ACTIF NET

ET LES ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2021

Opinion

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par le conseil d'administration du gestionnaire du 26 Mars 2020 et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous avons effectué l'audit des états financiers annuels du fonds commun de placement « FCP-KOUNOUZ » et la vérification de la composition de l'actif net pour l'exercice clos le 31 Décembre 2021. Ces états financiers font ressortir un total bilan de 559 004,475 TND, un actif net de 555 254,575 TND et un bénéfice net annuel de 13 364,493 TND.

A notre avis, les états financiers annuels ci-joints sont sincères et réguliers et donnent, pour tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du fonds commun de placement « FCP-KOUNOUZ » au 31 décembre 2021, ainsi que de sa performance financière et de la variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Observations

Nous attirons l'attention sur la note 2.3 « Evaluation des autres placements » des états financiers, qui décrit la nouvelle méthode adoptée par FCP KOUNOUZ pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées dans le procès-verbal de la réunion tenu le 29 aout 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence de différentes parties prenantes. Ce traitement comptable appliqué d'une manière prospective et prévoyant une hétérogénéité dans les méthodes de valorisation du portefeuille des obligations et des valeurs assimilées, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

Notre opinion ne comporte pas de réserve à l'égard de ces points.

Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe au gestionnaire du fonds. Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 20 du code des organismes de placement collectif, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers.

Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons

acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilité du gestionnaire du fonds commun de placements pour les états financiers

Le gestionnaire du fonds commun de placements est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est au gestionnaire du fonds commun de placements qu'il incombe d'évaluer la capacité du fonds commun de placements à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si le gestionnaire du fonds commun de placements a l'intention de liquider le fonds ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à lui.

Il incombe au gestionnaire du fonds commun de placements de surveiller le processus d'information financière du fonds commun de placements.

Responsabilité de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes de la profession applicables en Tunisie permette toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Une description plus détaillée des responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers se trouve sur le site web de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie, www.oect.org.tn. Cette description fait partie du présent rapport de l'auditeur.

Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 Novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la Préparation des états financiers. À ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombent au gestionnaire.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne

Tunis, le 30 Mars 2022

Le Commissaire aux Comptes:

Mahmoud ELLOUMI

BILAN ARRETE AU 31 Décembre 2021
(Montants exprimés en dinars tunisiens)

Actif	Note	31-déc.-21	31-déc.-20
Portefeuille-titres	3.1	398 300,750	577 001,100
Obligations de sociétés		2 287,720	10 900,960
Emprunts d'Etat		93 514,090	94 361,316
Actions et droits rattachés		274 955,380	426 744,728
Titres des Organismes de Placement Collectif		27 543,560	44 994,096
Placements monétaires et disponibilités	3.3	160 703,725	384 093,833
Placements monétaires		55 796,034	99 477,920
Disponibilités		104 907,691	284 615,913
Créances d'exploitation		-	-
Total Actif		559 004,475	961 094,933
Passif			
Dettes sur opérations de pensions livrées		-	-
Opérateurs Créiteurs	3.5	1 397,405	1 633,209
Autres créiteurs divers	3.6	2 352,495	1 872,245
=			
Total Passif		3 749,900	3 505,454
Actif net		555 254,575	957 589,479
Capital	3.7	540 316,637	938 812,445
Sommes distribuables	3.10	14 937,938	18 777,034
Sommes distribuables des exercices antérieurs		-	-
Sommes distribuables de la période		14 937,938	18 777,034
Actif net		555 254,575	957 589,479
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		559 004,475	961 094,933

ETAT DE RESULTAT AU 31 DECEMBRE 2021

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	Note	Période du 1er janvier au 31 Décembre 2021	Période du 1er janvier au 31 décembre 2020
Revenus du portefeuille titres	3.2	18 970,888	8 839,460
Dividendes titres OPCVM		-	-
Revenus des obligations		785,834	805,352
Revenus des emprunts d'Etat		4 968,000	4 981,608
Revenus Actions et droits rattachés		13 194,590	3 052,500
Revenus des prises en pensions		22,464	-
Revenus des placements monétaires	3.4	8 784,117	10 151,975
Revenus des billets de trésorerie		3 722,855	9 448,411
Revenus des certificats de dépôt		-	-
Revenus des comptes à vue		5 061,262	703,564
Total des revenus des placements		27 755,005	18 991,435
Intérêts des mises en pension		-	-
Charges de gestion des placements	3.8	6 546,054	5 690,017
Revenus nets des placements		21 208,951	13 301,418
Autres charges	3.9	4 044,181	2 338,064
Résultat d'exploitation		17 164,770	10 963,354
Régularisation du résultat d'exploitation		(2 226,832)	7 813,680
Sommes distribuables de la période		14 937,938	18 777,034
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		2 226,832	(7 813,680)
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		17 593,318	(52 058,686)
Plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres		(20 307,220)	9 138,080
Frais de négociation de titres		(1 086,375)	(1 102,854)
Résultat de la période		13 364,493	(33 060,106)

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET AU 31 DECEMBRE 2021

	Période du 1er janvier au 31 Décembre 2021	Période du 1er janvier au 31 Décembre 2020
Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation	13 364,493	(33 060,106)
Résultat d'exploitation	17 164,770	10 963,354
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	17 593,318	(52 058,686)
Plus ou moins valeurs réalisées sur cession des titres	(20 307,220)	9 138,080
Frais de négociation de titres	(1 086,375)	(1 102,854)
Distributions de dividendes	0,000	0,000
Transaction sur capital	(415 699,397)	419 821,680
Souscription	96 486,104	435 750,672
Capital	56 300,000	258 500,000
Régularisation des sommes non distribuables	38 205,113	169 283,673
Régularisation des sommes distribuables	1 980,991	7 966,999
Rachat	512 185,501	15 928,992
Capital	307 700,000	9 500,000
Régularisation des sommes non distribuables	200 277,678	6 275,673
Régularisation des sommes distribuables	4 207,823	153,319
Variation de l'actif net	(402 334,904)	386 761,574
Actif net		
En début de période	957 589,479	570 827,905
En fin de période	555 254,575	957 589,479
Nombre d'actions		
En début de période	5 667	3 177
En fin de période	3 153	5 667
Valeur liquidative	176,103	168,976
Taux de rendement de la période	4,22%	(5,95)%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2021

(Unité : en Dinars Tunisiens)

Présentation du fonds :

FCP KOUNOUZ est un FCP de catégorie mixte de capitalisation.

Il a obtenu le visa du CMF le 21 Mai 2008 et les opérations de souscriptions publiques ont démarré le 28 juillet 2008.

Son capital initial s'élève à 500 000 TND divisés en 5 000 parts de 100 dinars chacune. Sa durée de vie a été fixée à 20 ans.

Le dépositaire de ce fonds est la TUNISIAN SAUDI BANK « TSB ».

Son gestionnaire est la Tuniso-Séoudienne d'Investissement « TSI ».

La TSI et la TSB assurent le rôle de distributeur des parts.

1. Référentiel d'élaboration des états financiers

Les états financiers du FCP KOUNOUZ arrêtés au 31/12/2021 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie, et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles qu'approuvées par arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

2. Principes comptables appliqués

Les états financiers du FCP KOUNOUZ sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2.1. Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les intérêts sur les placements en obligations, en BTA et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les dividendes relatifs aux actions et titres d'OPCVM sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

2.2. Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées

Les placements en actions admises à la cote sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que sommes non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31 décembre ou à la date antérieure la plus récente.

Les placements en titres d'OPCVM sont évalués en date d'arrêté à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres en tant que sommes non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

2.3. Evaluation des autres placements

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs similaires sont évalués, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- À la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- À la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 décembre 2021, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations du fonds figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations ont été évalués, au 31 décembre 2021, au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence des différentes parties prenantes, les Bons du trésor assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres) ;
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018 »

FCP KOUNOUZ ne dispose pas d'un portefeuille de souche de BTA ouverte à l'émission à compter du 1er janvier 2018 et ne dispose pas de la ligne de BTA « Juillet 2032 ».

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

2.4. Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3. Notes sur les éléments du bilan et de l'état de résultat

3.1 Portefeuille titres :

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2021 à 398 300,750 Dinars et se détaille comme suit :

Désignation du titre	Nombre de titres	Coût d'acquisition en TND	Valeur actuelle au 31/12/2021	% actif
<u>Actions</u>		318 037,150	274 955,380	49,187%
ATB	8000	23 000,000	18 320,000	3,277%
BIAT	30	1 742,490	1 776,720	0,318%
BNA	6500	61 301,500	50 706,500	9,071%
BT	4000	29 388,000	21 960,000	3,928%
BTE (ADP)	2700	36 050,400	19 396,800	3,470%
NBL AA	2494	17 231,046	13 490,046	2,413%
SIAME	13000	45 149,000	55 731,000	9,970%
STB	11000	42 592,000	32 417,000	5,799%
TUNIS RE	782	6 394,414	5 475,564	0,980%
UIB	3550	55 188,300	55 681,750	9,961%
<u>Titres OPCVM</u>		26 638,040	27 543,560	4,927%
FCP WAFA CAPITALISATION	220	26 638,040	27 543,560	4,927%
<u>Obligations de sociétés</u>		2 200,000	2 287,720	0,409%
ATB 2007/1(25 ANS)	50	2 200,000	2 287,720	0,409%
<u>Titres de créance émis par le Trésor négociables sur le marché financier</u>		101 205,000	93 514,090	16,729%
BTA 6.9 9 MAI 2022 (15 ANS)	90	101 205,000	93 514,090	16,729%
TOTAL		448080,190	398 300,750	71,252%

Les entrées en portefeuille titres en 2021 se détaillent comme suit :

Acquisitions	Coût d'acquisition
Actions sociétés cotées	80 969,50
Obligations sociétés	0,000
Actions SICAV	34 964,368
TOTAL	115933,868

Les sorties du portefeuille-titres au cours de l'exercice 2021 se détaillent ainsi :

Sorties (cession/remboursement)	Coût d'acquisition	Prix de cession/ Remboursement	Plus ou moins valeurs réalisées
Actions sociétés cotées	250 381,744	229 457,850	- 20 923,894
Obligations sociétés	8 200,000	8 200,000	0,000
Actions SICAV	53 246,160	53 862,834	616,674
TOTAL	311 827,904	291 520,684	- 20 307,220

3.2 Note sur les revenus du portefeuille titres :

Les revenus du portefeuille titres totalisent 18 970,888 DT Dinars au 31/12/2021 et se détaillent comme suit :

Désignation	Période du 01/01 au 31/12/2021	Période du 01/01 au 31/12/2020
Dividendes	13 194,590	3 052,500
- des actions admises à la cote	13 194,590	3 052,500
- des Titres OPCVM	-	-
Revenus des obligations et valeurs assimilées	5 753,834	5 786,960
<u>Revenus des obligations de sociétés</u>	<u>785,834</u>	<u>805,352</u>
- intérêts	785,834	805,352
- primes de remboursement	-	-
<u>Revenus des Emprunts d'Etat</u>	<u>4 968,000</u>	<u>4 981,608</u>
- intérêts	4 968,000	4 981,608
- primes de remboursement	-	-
Revenus des prises en pensions	22,464	-
TOTAL	18 970,888	8 839,460

3.3 Note sur les placements monétaires et disponibilités

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2021 à 160 703,725 DT et se détaille comme suit :

Désignation du titre	Coût d'acquisition	Valeur actuelle au 31/12/2021	% actif
PLACEMENTS MONETAIRES	55 773,570	55 796,034	9,981%
Créances sur opérations de pensions livrées			
Pension livrée BIAT au 31/01/2022 à 7,15% pour 32 jours : 530 BTA 6% Août 2022	55 773,570	55 796,034	9,981%
Disponibilités	104 907,691	104 907,691	18,767%
Dépôts à vue	93 605,320	93 605,320	16,745%
Sommes à l'encaissement	11 896,314	11 896,314	2,128%
Sommes à régler	- 593,943	- 593,943	-0,106%
TOTAL GENERAL	160 681,261	160 703,725	28,748%

3.4 Note sur les revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01/01 au 31/12/2021 à 8 784,117DT et représente le montant des revenus des différents placements monétaires.

Désignation	Période du 01/01 au 31/12/2021	Période du 01/01 au 31/12/2020
Intérêts des billets de trésorerie	3 722,855	9 448,411
Intérêts des certificats de dépôt	0,000	0,000
Intérêts des comptes courants	5 061,262	703,564
TOTAL	8 784,117	10 151,975

3.5 Note sur les opérateurs créditeurs

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2021 à 1 397,405DT et représente le montant de la rémunération à payer au gestionnaire, au dépositaire et aux distributeurs et se détaille comme suit :

Désignation	Montant au 31/12/2021	Montant au 31/12/2020
Commission distributeurs (TSB et TSI)	489,093	571,620
Commission gestionnaire (TSI)	558,958	653,284
Commission dépositaire(TSB)	349,354	408,305
TOTAL	1 397,405	1 633,209

3.6 Note sur les autres créditeurs divers

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2021 à 2 352,495 DT et représente le montant de la redevance du CMF, les honoraires du commissaire aux comptes et les autres impôts et se détaille comme suit :

Désignation	Montant au 31/12/2021	Montant au 31/12/2020
Redevance CMF	46,465	72,159
Etat impôts à payer	0,000	0,000
Honoraires commissaire aux comptes	2 306,030	1 800,086
TOTAL	2 352,495	1 872,245

3.7 Note sur le capital

Les mouvements sur le capital au cours de l'exercice 2021 se détaillent ainsi :

	2021	2020
Capital initial dès sa constitution		
Montant (en nominal)	566 700,000	317 700,000
Nombre de Parts	5 667	3 177
Nombre de porteurs de Parts	36	36
Souscriptions réalisées (en nominal)		
Montant	56 300,000	258 500,000
Nombre de parts émises	563	2 585
Rachats effectués (en nominal)		
Montant	307 700,000	9 500,000
Nombre de parts rachetées	3 077	95
Capital au 31-12-		
Montant (en nominal)	315 300,000	566 700,000
Sommes non distribuables	225 016,637	372 112,445
Montant du capital au 31-12	540 316,637	938 812,445
Nombre de parts	3 153	5 667
Nombre de porteurs de Parts	26	36

3.7.1 Note sur les sommes non distribuables

Les sommes non distribuables correspondent d'une part aux variations des plus ou moins-values potentielles sur titres et aux plus ou moins-values réalisées sur cession de titres, augmentées des droits de sortie et diminuées des frais de négociation, et d'autre part aux régularisations correspondantes effectuées à l'occasion des opérations de souscription ou de rachat de parts.

Le solde de ce poste se détaille comme suit au 31/12/2021 :

Désignation	Montant au 31/12/2021	Montant au 31/12/2020
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres OPCVM	831,256	-217,736
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur actions et droits	17 622,896	-50 977,757
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur Emprunt d'Etat	-860,834	-863,193
Plus (ou moins) values réalisées sur cession titres OPCVM	616,674	1 837,305
Plus (ou moins) values réalisées sur cession obligations et valeurs assimilées	-20 923,894	7 300,775
Frais négociation de titres	-1 086,375	-1 102,854
RESULTATS NON DISTRIBUABLES DE LA PERIODE	-3 800,277	-44 023,460
Sommes non distribuables des exercices antérieurs	390 889,479	253 127,905
Régularisations sommes non distribuables souscriptions	38 205,113	169 283,673
Régularisations sommes non distribuables rachats	-200 277,678	-6 275,673
TOTAL SOMMES NON DISTRIBUABLES	225 016,637	372 112,445

3.8 Note sur les charges de gestion des placements

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2021 à 6 546,054 DT et représente le montant de la rémunération du gestionnaire, dépositaire et des distributeurs et se détaille comme suit :

Désignation	Période du 01/01 au 31/12/2021	Période du 01/01 au 31/12/2020
Commission distributeurs (TSI & TSB)	2 291,129	1 991,512
Commission gestionnaire (TSI)	2 618,406	2 275,994
Commission dépositaire (TSB)	1 636,519	1 422,511
TOTAL	6 546,054	5 690,017

3.9 Note sur les autres charges

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2021 à 4 044,181 DT et représente le montant de la redevance du CMF et les honoraires du commissaire aux comptes, et se détaille comme suit :

Désignation	Période du 01/01 au 31/12/2021	Période du 01/01 au 31/12/2020
Redevance CMF	654,591	568,993
Honoraires commissaire aux comptes	3 389,590	1 769,071
Dotations aux amortissement et provisions	0,000	0,000
TOTAL	4 044,181	2 338,064

3.10 Note sur les sommes distribuables

Les sommes distribuables correspondent aux résultats distribuables de l'exercice augmentés ou diminués des régularisations correspondantes effectuées à l'occasion des opérations de souscription ou de rachat de parts.

Le solde de ce poste se détaille comme suit au 31/12/2021 :

Désignation	Résultats Distribuables	Régularisations souscriptions	Régularisations rachats	Sommes Distribuables
Exercices n-1 et antérieurs	0,000	0,000	0,000	0,000
Exercice 2021	17 164,770	1 980,991	-4 207,823	14 937,938
SOMMES DISTRIBUTIBLES				14 937,938

4. Autres informations

4.1- Engagements hors bilan

Les engagements hors bilan de FCP KOUNOUZ au 31/12/2021 se détaillent ainsi :

Désignation	31/12/2021	31/12/2020
- Titres à livrer	0,000	0,000
- Titres à recevoir	-593,943	-21 314,590
- Participation à libérer	0,000	0,000
Total	-593,943	-21 314,590

4.2- Données par parts et ratios pertinents

4.2.1- Données par parts

Désignation	31/12/2021	31/12/2020	31/12/2019	31/12/2018	31/12/2017
Revenus des placements	8,803	3,351	9,021	9,930	7,724
Charges de gestion des placements	-2,076	-1,004	-1,747	-1,756	-1,688
REVENUS NET DES PLACEMENTS	6,727	2,347	7,273	8,174	6,036
Autres produits	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
Autres charges	-1,283	-0,413	-0,918	-0,836	-0,796
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	5,444	1,935	6,355	7,338	5,239
Régularisation du résultat d'exploitation	-0,706	1,379	-0,097	-0,121	-0,663
SOMMES DISTRIBUTABLES DE L'EXERCICE	4,738	3,313	6,258	7,217	4,576
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielle sur titres	5,580	-9,186	2,660	-3,753	7,218
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession des titres	-6,441	1,613	0,627	6,953	0,227
Frais de négociation de parts	-0,345	-0,195	-0,268	-0,306	-0,146
Plus ou moins-valeurs sur titres et frais négociation	-1,205	-7,768	3,020	2,895	7,299
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE	4,239	-5,834	9,375	10,233	12,539
Droits d'Entrée et de sortie	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
RÉSULTAT NON DISTRIBUTABLE DE L'EXERCICE	-1,205	-7,768	3,020	2,895	7,300
Régularisation du résultat non distribuable	3,595	-6,244	0,407	-0,171	-0,609
SOMMES NON DISTRIBUTABLES DE L'EXERCICE	2,390	-14,012	3,427	2,724	6,691
Distribution de dividendes	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
Valeur Liquidative	176,103	168,976	179,675	169,991	160,049

4.2.2- Ratios de gestion des placements

Désignation	31/12/2021	31/12/2020	31/12/2019	31/12/2018	31/12/2017
Charges gestion des placements / Actif Net Moyen	0,865%	0,745%	0,952%	1,021%	0,982%
Autres charges / Actif Net Moyen	0,535%	0,306%	0,500%	0,486%	0,463%
Résultat distribuable Exercice / Actif Net Moyen	2,269%	1,435%	3,462%	4,268%	3,347%
Actif Net Moyen	756 422,027	764 208,692	583 238,242	602 478,644	654 591,327

4.3- Rémunération du gestionnaire, du dépositaire et des distributeurs

La gestion de FCP KOUNOUZ est confiée à la Tuniso-Seoudienne d'Investissement" TSI". Celle-ci est chargée, des choix des placements et de la gestion administrative et comptable du FCP. En contrepartie de ses prestations, la TSI perçoit une rémunération TTC de 0,4% l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien.

La TUNISIAN SAUDI BANK « TSB » assure les fonctions de dépositaire pour FCP KOUNOUZ, consistant notamment à conserver les titres et les fonds du FCP et d'encaisser le montant des souscriptions des porteurs de parts entrants et le règlement du montant des rachats aux porteurs de parts sortants. En contrepartie de ses services, La TSB perçoit une rémunération TTC de 0,25% l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien.

La TSI et la TSB assurent le rôle de distributeur des parts du FCP KOUNOUZ. Pour l'ensemble de leurs prestations, les distributeurs perçoivent une rémunération TTC de 0,35% l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien et répartie entre eux selon des critères arrêtés en commun accord.